

Avis d'appel
À la Commission civile des services policiers de l'Ontario

Loi sur les services policiers partie V

Agent(s) de police : (inclure *le grade, le numéro, le poste/le détachement/le corps de police.*)

Poursuivant :

Plaignant(s) :

Date de l'audience disciplinaire :

Décision (*joindre copie*):

Sanction imposée :

Date à laquelle l'appelant a reçu l'avis de décision écrit :

Je soussigné, _____ interjette appel par la présente devant la Commission civile des services policiers de l'Ontario en vertu du paragraphe 70 (1) de la *Loi sur les services policiers* L.R.O. 1990, chap. P. 15, telle que modifiée, en ce qui concerne la ou les affaires suivantes :

(Cocher une ou plusieurs cases)

- La conclusion d'inconduite ou d'exécution insatisfaisante du travail.
- La sanction imposée.
- La conclusion d'inconduite ou d'exécution insatisfaisante du travail ne s'appuyait pas sur des preuves claires et convaincantes.
- Autre (préciser) : _____

1. Les motifs de mon appel sont les suivants :

(ajouter une feuille au besoin.)

2. Les preuves sur lesquelles je compte m'appuyer sont les suivantes :

- a) le dossier de l'instance disciplinaire préparé par le chef de police (qui doit inclure la décision, ainsi que tous les documents, preuves matérielles et objets déposés en preuve examinés lors de l'audience disciplinaire);
- b) de nouvelles preuves ou des preuves additionnelles. (facultatif – omettre si la mention ne s'applique pas.)

3. Je souhaite obtenir de la Commission l'ordonnance suivante :

Remettre à la Commission une lettre indiquant à qui les documents ont été signifiés, quels documents ont été signifiés, ainsi que le mode et la date de signification.

Date

Appelant

Adresse (si l'appelant se fait représenter, il suffit de fournir l'adresse et le numéro de téléphone du représentant)

Numéro de téléphone